

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mercredi 31 mars à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 24 mars 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme HARRIBEY Laurence, M. LAGRAVE Renaud portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. MARTINEZ Manuel, Mme ARDOUIN Aimée, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.

Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe.

MARCHES PUBLICS :

Ecomusée de Marquèze Travaux Restaurant/Buvette, Grange Accueil, Maison du Meunier et Bergerie de parcours.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de l'Ecomusée de Marquèze, approuvé en date du 19 octobre 2020 par les membres du Comité syndical (délibération n° 97-2020) deux programmes ont été déterminés :

- L'amélioration des conditions d'accueil du public de l'Ecomusée,
- La rénovation prioritaire de bâtiments patrimoniaux du quartier de Marquèze.

Pour lesquels des financements ont été sollicités et obtenus auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Landes.

Si l'année 2020 a permis de réaliser quelques travaux relatifs au programme de « l'amélioration des conditions d'accueil du public de l'Ecomusée », les conditions liées à la crise sanitaire ont contraint le Parc à repousser la réalisation de travaux qu'il s'avère désormais nécessaire d'effectuer, avant l'ouverture de l'Ecomusée pour la saison 2021.

➤ **Au titre du programme pluriannuel de « l'amélioration des conditions d'accueil du public à l'écomusée de Marquèze » (172 242€HT) :**

- Tranche 1 (92 664 €HT avec travaux d'accessibilité) : remise en état du Restaurant/Buvette :
 - Charpente, Serrurerie, Etanchéité, Electricité

- Montant des travaux estimés à 58 320,00 euros.HT (inclus AMO/MOE).

Ces travaux prévus dans la tranche 1 (années 2020/2021) permettront d'une part la remise en état des bâtiments du Restaurant « La Table de Marquèze » (charpente, étanchéité...) et d'autre part d'accroître son attractivité avec un développement de sa partie buvette (étanchéité et renforcement électrique, notamment).

- Tranche 2 (79 578€HT avec travaux d'accessibilité) : rénovation-renforcement-stabilisation de la Grange Accueil : montant des travaux initialement estimés à 50 000,00 euros HT mais qui pourraient être revus à la baisse au vu de nouvelles estimations (environ 13 000 euros HT).

Ces travaux, initialement prévus dans la 2^{ème} tranche (années 2021/2022), doivent impérativement être effectués dès cette année. En effet, la structure de la « Grange accueil » s'est dégradée de telle sorte à présenter un risque d'effondrement qu'il convient de ne pas ignorer en matière de sécurité.

➤ **Au titre du programme « Rénovation prioritaire de bâtiments patrimoniaux du quartier de Marquèze » (119 800€HT)**

- Tranche 1 (45 600€HT) : Maison du Meunier ; travaux de charpente et couverture
- Tranche 2 (74 200 €HT) : bergerie de parcours ; démontage, restauration et remontage sur le quartier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER le Président** à lancer les consultations correspondantes à ces marchés de travaux (procédures adaptées) ;
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 1^{er} avril 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

